

L'An deux mille vingt, le dix juillet, le Conseil Municipal de la Commune de CHÂTEAU VILLE-VIEILLE, composé de 11 membres en exercice, dûment convoqué le vingt-cinq juin, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de **Monsieur PONCET Jean-Louis**, Maire

PRESENTS : PONCET JEAN-LOUIS, MOUTTE MICHEL, ALLAIS BERNADETTE (POUVOIR DE LABIAU ANNE), BLANC MYRTILLE, JABERG MAUD (POUVOIR DE JOUBERT LAURENT), LAURANS MATHIEU, MASCHIO JEAN-PIERRE, TERRASSE NICOLE

ABSENTS EXCUSES : JOUBERT LAURENT (POUVOIR A JABERG MAUDE), LABIAU ANNE (ALLAIS BERNADETTE)

ABSENT : MARTY PHILIPPE

SECRETARE DE SEANCE : LAURANS MATHIEU

PRESENTS : 8

POUVOIRS : 2

SUFFRAGES EXPRIMES : 10

L'ordre du jour avait été fixé dans la convocation adressée
Le quorum ayant été constaté le Maire ouvre la séance à 08 heures 00
Le compte rendu de la séance du 29 juin 2020 est adopté à l'unanimité.

Election Sénatoriale – désignation d'un délégué titulaire du conseil municipal

Vu le décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral n°05-2020-07-02-001 du 2 juillet 2020 relatif à l'élection le vendredi 10 juillet 2020 des délégués titulaires et suppléants en vue de l'élection d'un sénateur

Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de TERRASSE Nicole, MOUTTE Michel, LAURANS Mathieu et BLANC Myrtille.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Election du délégué

La candidature enregistrée :

PONCET Jean-Louis

Monsieur le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- PONCET Jean-Louis : 10 voix

PONCET Jean-Louis, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé élu en qualité de délégué titulaire pour les élections sénatoriales.

Election Sénatoriale – désignation des délégué suppléants du conseil municipal

Vu le décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral n°05-2020-07-02-001 du 2 juillet 2020 relatif à l'élection le vendredi 10 juillet 2020 des délégués titulaires et suppléants en vue de l'élection d'un sénateur

Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de TERRASSE Nicole, MOUTTE Michel, LAURANS Mathieu et BLANC Myrtille.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Election des délégués suppléants

Les candidatures enregistrées :

MOUTTE Michel

ALLAIS Bernadette

JABERG Maude

Monsieur le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- MOUTTE Michel : 10 voix
- ALLAIS Bernadette : 10 voix
- JABERG Maude : 10 voix

MOUTTE Michel, ALLAIS Bernadette et JABERG Maude ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

Séance levée à 08h30

Le Maire
Jean-Louis PONCET

